

Pas plus d'emploi fonctionnel que de statut!

Depuis des années, la question de la direction d'école fait l'objet de discussions au sein du ministère de l'Éducation nationale. L'ensemble de la profession reconnaît que les missions, la reconnaissance, mais aussi les moyens accordés aux personnels assurant ces missions sont très largement insuffisants.

La mort tragique de notre collègue Christine Renon fut l'occasion pour le ministère de réactiver une concertation endormie avec comme point d'appui un sondage auprès des collègues et avec l'espoir secret d'imposer un statut hiérarchique de directeur·trice, vieux serpent de mer ministériel.

Pour la CGT Éduc'action, mais aussi pour les personnels ayant répondu au sondage, il est hors de question qu'un lien hiérarchique entre les directeur·trices et les enseignant·es soit créé.

Un confinement, plusieurs effets

La crise sanitaire et sa gestion ont montré l'importance et l'isolement des directeur·trices dans l'accomplissement de leurs missions:

Peu de soutien et de consignes claires (voire contradictoires) de la part de la hiérarchie, pression des collectivités territoriales, temps de travail bien au-delà du cadre, stress, précarité des outils à disposition...

Tout ce que nous dénonçons a été mis en lumière à cette occasion.



Une réponse politique à côté des urgences et des besoins

Pendant la tempête dans les écoles où les personnels se démènent pour assurer la classe, les député·es planchent en urgence sur l'évolution du statut des PE directeur·trices d'école.

NON, l'urgence et la priorité ne sont pas là !

Que dit le projet de loi LREM ?

- une autorité instaurée avec la création d'un emploi fonctionnel et recrutement profilé;
- un encadrement des pratiques pédagogiques des enseignant·es par ces directeur·trices;
- une augmentation des missions et charges de travail pour les directeur·trices de plus de 8 classes (encadrement des PIAL, coordination des REP et REP renforcés, des RPI...);
- la création d'un poste de référent départemental pour encadrer ces directeur·trices;
- une territorialisation supplémentaire de l'École avec encadrement des activités périscolaires par directeur·trices et création possible d'aides administratives employées par les collectivités territoriales.

Des contreparties... Vraiment ?

Augmentation des décharges, légère augmentation des indemnités de direction, accélération des carrières, allègement des élections des représentant·es de parents d'élèves, des PPMS...